



N° engagement :

.....
Cadre réservé à l'organisateur

1 et 2 Octobre 2016 ST GERMAIN DE LA COUDRE (61)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Date de naissance : Age* : (Attention pour les mineurs, remplir l'autorisation en page 3)

Marque de la Moto : Cylindrée :

N° de série : ou N° de moteur :

Participe au rassemblement pendant : 1 journée 30 € SAMEDI ou DIMANCHE (Barrer mention inutile)
 2 jours 45 € (samedi et dimanche) avec animation offerte.

L'YCF TOUR n'est en aucun cas une course. EXTREM ' MOTOS organise cet événement dans le but de vous faire découvrir diverses disciplines praticables en mini moto (voir règlement). Cet événement représente l'état d'esprit de la marque et de la minimoto : le plaisir de rouler en s'amusant.

Le soussigné :

- reconnaît avoir pris connaissance du règlement du « YCF TOUR 2016 », déclare en accepter les termes et s'engage à les respecter.
- prend l'engagement de respecter toutes les décisions qui seront prises à son égard par l'organisateur ; s'engage à éviter tous comportements dangereux.
- reste responsable des accidents qui pourront lui survenir personnellement, et doit s'il le juge opportun contracter par lui-même à ce sujet les assurances nécessaires.
- ne peut en aucun cas tenir responsable l'organisateur EXTREM ' MOTOS de tous incidents ou accidents qui pourrait lui survenir durant le week-end.

Fait à _____ le _____ 2016

Signature du participant ou des parents pour les mineurs

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

IMPORTANT :

Ce bulletin doit être impérativement accompagné d'un **chèque de 30 ou 45 euros** à l'ordre de **EXTREM MOTOS**, d'une **enveloppe timbrée** pour la confirmation de l'engagement, la **photocopie de la pièce d'identité du participant**, d'une **autorisation parentale pour les mineurs**, du **règlement signé P1, P2 et P3** et retourné à :



EXTREM ' MOTOS
La Giraudière
Rte de St Germain/Preval
61130 St Germain de la Coudre



Tous les dossiers incomplets seront retournés à l'expéditeur. Les engagements seront clôturés dès que la capacité maximale de 150 places aura été atteinte.

REGLEMENT YCF TOUR 2015

Article 1 DATE: Samedi et dimanche 1 et 2 Octobre 2016.

Article 2 LIEU : EXTREM ' MOTOS La Giraudière 61130 SAINT GERMAIN DE LA COUDRE.

Article 3 SESSION : Rassemblement de mini moto en pratique libre, pas de course, pas de championnat. Lors de cette session de l'YCF TOUR les disciplines suivantes pourront être pratiquées: motocross, enduro, supercross, grass track, prairie.

Article 4 ORGANISATEUR : EXTREM ' MOTOS, La Giraudière, 61130 SAINT GERMAIN DE LA COUDRE.

Article 5 PARTICIPANTS : Les différentes catégories sont ouvertes aux personnes âgées de + 12 ans minimum, ou de 6 à 11 ans pour la catégorie KIDS. Les participants devront respecter le règlement établi par l'organisateur et signer la décharge établie pour cet événement.

Article 6 FORMAT DES SESSIONS :

Ce sont des séries de 20 minutes par session. Chaque pilote aura une pause entre chaque session. Chaque participant roulera 6 fois 20 min par jour et évoluera dans les 3 disciplines à savoir :

- le Supercross - le Grass Track - le Motocross

Pour chaque session, le nombre maximum de participants admis sera de 15 personnes par groupe.

Les participants seront divisés en 9 groupes, principalement réunis par affinité pour garder les groupes venus ensemble et faire en sorte que les sessions soient conviviales. Une catégorie girl/kids sera constituée si le nombre de participants est assez important.

Article 7 ENGAGEMENTS :

La gestion des inscriptions sera faite à travers un formulaire dûment rempli par voie postale via ycf-riding.fr suivi d'une confirmation à présenter sur place le jour de l'événement auprès de l'organisateur.

Seront retenus les participants ayant transmis leur engagement en bonne et due forme dans les délais les plus courts. La clôture des engagements se fera le jour du rassemblement si la capacité maximale n'a pas été atteinte, droit d'engagement non remboursable, passé ce délai l'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription du pilote.

Les participants devront envoyer leur demande d'engagement accompagnée du montant de l'inscription (45 € pour l'engagement de 2 jours et 30 € pour une journée) directement à l'adresse indiquée ci-dessous :

EXTREM MOTOS, La Giraudière, 61130 SAINT GERMAIN DE LA COUDRE

Les chèques sont à établir à l'ordre d'EXTREM ' MOTOS

Toute demande non conforme ne sera pas prise en considération. Les personnes inscrites, ne pouvant participer à la manifestation devront nous prévenir par écrit et fournir un justificatif (certificat médical) pour être remboursé, au plus tard 72 heures avant le rassemblement, le cachet de la poste faisant foi.

Article 8 ACCUEIL PARTICIPANTS: L'accueil se fera à partir de 8h le samedi et dimanche matin. Possibilité de venir la veille, le vendredi entre 18h et 20h.

Article 9 BRIEFING : Tous les participants devront assister au briefing le jour de l'événement.

Les mineurs devront y être accompagnés par leur représentant légal. Le briefing aura lieu à 9h 15 le samedi et dimanche matin.

Article 10 SECURITE : **Tout participant jugé dangereux se verra refuser l'accès au rassemblement sans aucun remboursement possible.** Il devra avoir une position conforme à la conduite moto, c'est à dire chevauchant sa machine. Toute position jugée dangereuse pour le participant et les autres sera passible d'exclusion de la session. Toute partie saillante, coupante, pointue devra être protégée d'une façon efficace. La moto devra être équipée d'un système de freinage adéquat, c'est-à-dire deux freins « tambours ou disques » fonctionnant correctement.

Le participant **devra obligatoirement porter :**

❖ **Des bottes ou des chaussures montantes protégeant au minimum les malléoles, un casque homologué INTEGRAL, des gants, des protections genouillères et coudières, un pantalon et maillot manche longue de types tout-terrain.**

❖ **Un tapis de sol est aussi obligatoire pour chaque moto.**

Ces différents points font l'objet d'une vérification lors du briefing. En cas de non respect, le participant se verra refuser l'accès aux diverses sessions proposées.

Le participant s'engage aussi, s'il reste le week-end sur place, à ne pas faire de tapage nocturne à partir de minuit.

Article 11 ASSURANCES : le participant s'engage à être couvert par sa propre responsabilité civile pour participer à l'événement ainsi que de faire assurer son véhicule. **En termes d'assurance, le participant est assuré uniquement sur la moto qu'il déclare sur cet engagement.** L'organisateur EXTREM ' MOTOS ainsi que YCF ne peut être en aucun cas tenu responsable en cas d'accidents corporels ou matériels survenus sur la piste ou en cas de vol de son véhicule ou autres effets personnels.

*Signature du participant ou des parents pour les mineurs
Précédée de la mention « Lu et approuvé »*

**Règlement à retourner obligatoirement
signé avec votre engagement**

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e).....

Parent ou tuteur de

Autorise mon enfant à participer à l'événement YCF TOUR 2016 de SAINT GERMAIN DE LA COUDRE le(s) 1 et 2 Octobre prochain*.

Je m'engage à l'accompagner et à être responsable de lui durant le weekend.

Le

A

Signature du mineur

Signature des parents

**Rayer la mention inutile*